

132 - Aide à la pierre

**Proposition d'approbation d'un projet de
convention à conclure avec l'Eurométropole
de Strasbourg pour le suivi-animation du
PIG Adapt'logis 67 relatif à l'adaptation des
logements à la perte d'autonomie ou au handicap**

Rapport n° CP/2016/600

Service gestionnaire :

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg pour le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Adapt'logis 67 relatif à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap.

Ce projet de convention propose une collaboration sur la problématique de l'adaptation des logements et un co-financement par l'Eurométropole de la mission de suivi-animation, confiée par le Département au CEP-CICAT, à hauteur de 66 780 € sur 4 ans.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le Programme d'intérêt général (PIG) Adapt'logis 67 sur le territoire départemental y compris celui de l'Eurométropole de Strasbourg. Celui-ci concerne la prescription et le financement des travaux relevant de l'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie, et inclut également les aides techniques et l'aménagement du véhicule contribuant ainsi à l'évaluation multidimensionnelle des besoins de la personne en perte d'autonomie.

Le PIG Adapt'Logis 67, en lien avec les services de la Maison de l'Autonomie, couvre toutes les demandes de prestations de compensation du handicap, de fonds de compensation du handicap et d'adaptation de la perte d'autonomie. A ce titre, il concerne tout le territoire départemental, y compris l'Eurométropole de Strasbourg.

C'est à ce titre qu'en tant que délégataire de compétence des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Eurométropole de Strasbourg a été sollicitée pour participer au programme pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020. Le projet de convention de partenariat qui est soumis à l'approbation de la Commission Permanente proposent :

- Une participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg pour le financement sur son territoire de la mission de suivi-animation du PIG Adapt'logis 67 confiée par le Département au CEP-CICAT à hauteur de 16 695 € par an maximum soit 66 780 € pour 4 ans ;
- Une synergie entre les deux collectivités pour organiser l'information, la communication et le traitement relatifs à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes du projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) Adapt'logis 67 à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg. Elle autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY